



La Celle Saint-Cloud

République Française
Département des Yvelines

78170

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 23.226

DIRECTION DES ESPACES PUBLICS, DE L'URBANISME ET DU CADRE DE VIE

**LE MAIRE DE LA CELLE SAINT-CLOUD,
VICE PRÉSIDENT DE VERSAILLES GRAND PARC**

ARRÊTÉ TEMPORAIRE
Suivi par : V. REINO DA SILVA

Vu le Code Des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2213-1 à 5,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110-1 et R 110-2, R411-2 à 4, R 411-8, R 411-14, R 411-25 à 28, R417-10,

Vu l'arrêté préfectoral n°2012346-0003 relatif à la lutte contre le bruit,

Vu l'instruction ministérielle, chapitre II, article 50 du 22 octobre 1963, concernant la circulation routière,

**OBJET : REGLEMENTATION
DU STATIONNEMENT ET DE
LA CIRCULATION**

Vu l'arrêté municipal n° 2022.01 du 5 janvier 2022 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Christian Schnell, 4^{ème} Maire-adjoint,

PARVIS DE L'EUROPE

Vu l'arrêté municipal n°07.002 du 16 mars 2007, portant réglementation en matière de stationnement et de circulation des véhicules,

Vu la demande présentée en date du 20 octobre 2023 par Le Service d'Incendie et de secours (SDIS) domicilié au 8 bis avenue Charles de Gaulle 78170 La Celle Saint-Cloud,

Considérant que pour permettre l'organisation de la cérémonie de Sainte Barbe, il importe dans un but de sécurité publique de réglementer LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION SUR LE PARVIS DE L'EUROPE à la Celle Saint Cloud.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : **Vendredi 15 décembre 2023, entre 18h00 et 20h00**, le stationnement des véhicules sera interdit sur le Parvis de l'Europe.

ARTICLE 2 : **Vendredi 15 décembre 2023, entre 18h00 et 20h00**, la circulation des véhicules sera interdite sur le parvis de l'Europe.

ARTICLE 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par la ville.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté fera l'objet des formalités de transmission et de publication prévues par les textes de loi en vigueur. Il pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire,
Madame la Directrice Générale des Services,
Le Commissariat de Police de Versailles,
Les agents du Commissariat de Police de La Celle Saint-Cloud et de la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Celle Saint-Cloud, le **15 NOV. 2023**

Pour le Maire,
Le maire adjoint délégué
à l'aménagement des espaces publics,
voirie, environnement et espaces verts



Jean-Christian SCHNELL